

DECRET D/2022/ 0567 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE
L'AUDIOVISUEL (INA)**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi Organique LO/2012/012/CNT du 06 août 2012 relative aux Lois de Finances ;

Vu la Loi L/2017/056/AN du 08 décembre 2017 portant gouvernance financière des Sociétés et Etablissements publics ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 3 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration publique ;

Vu la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019 portant Statut général des Agents de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;

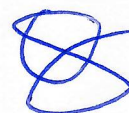
Vu le Décret D/2019/066/PRG/SGG du 19 février 2019 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Institut National de l'Audiovisuel ;

Vu le Décret D/2022/0043/PRG/SGG du 20 janvier 2022 portant attributions et organisation du ministère de l'Information et de la Communication ;

Vu le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2022/0548/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant Structure du Gouvernement de la Transition ;

Vu le Décret D/2022/0566/PRG/CNRD/SGG du 02 décembre 2022 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) ;



Vu le Décret D/2022/0549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement de la Transition ;

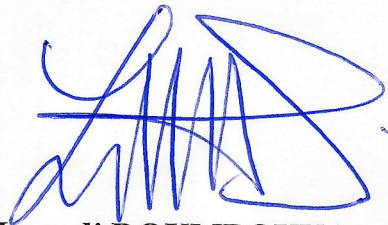
Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **Moussa Moise SYLLA**, Directeur de la Communication et de l'Information de la Présidence de la République, est nommé **Président du Conseil d'Administration de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA)**.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 02 DEC 2022



Colonel Mamadi DOUMBOUYA